

DEMANDE DE PRIX N° 1/1957/Kibungu.

(voir document ci-annexé)

Faite à ~~ux~~ **C.A.C.**.....

B.P..... à **Kibungu**.....

avec prière de vouloir bien compléter, arrêter en toutes lettres et signer la présente soumission et la faire parvenir ensuite à mon adresse en simple expédition, sous pli recommandé et cacheté portant la mention « Demande de prix n° **1/ du 1957** » ou la remettre sous pli fermé portant la même mention, avant l'ouverture des soumissions fixée au **1/7/1957** à onze heures

Passé ce moment, il ne sera plus tenu compte de la soumission.

Par ailleurs, la soumission ci-dessus ne constitue qu'une offre ; la commande ce fera ultérieurement s'il y a lieu, l'Administration se réservant le droit de commander partie ou totalité de objets offerts.

~~Kibungu~~, le **12 juin 1957.**
Kibungu



[Handwritten signature]
[Handwritten initials]

SOUSSION

Je soussigné..... domicilié B.P..... à.....

m'engage par la présente

ou Je soussigné..... Directeur-Gérant etc, de la société.....

dûment mandaté à cet effet, m'engage au nom de la dite société, envers le Gouvernement du Ruanda-Urundi à fournir les objets, outillage, matériaux ou autres, dans les délais et aux prix indiqués ci-dessous.

Le marché sera soumis aux clauses et conditions du Cahier Général des Charges, régissant les entreprises des travaux de l'Etat dont je déclare avoir pris connaissance.

Toutefois :

1°) Les livraisons qui ne seraient pas effectuées dans les délais convenus donneront lieu, par semaine de retard, à l'application d'une amende égale à 1% (un pour cent) de leur valeur, toute semaine commencée étant considérée comme entière.

Le total de ces amendes ne pourra excéder 5% (cinq pour cent) de la valeur des fournitures auxquelles elles se rapportent.

2°) Il pourra être exigé le paiement d'un cautionnement, tel que prévu à l'article 30 du Cahier Général des Charges mais, dont le mode de paiement sera déterminé par lettre de commande. Au lieu du dépôt en espèces qui serait éventuellement exigé, le soumissionnaire pourra fournir un acte de caution bancaire, à agréer par l'Administration.